



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2006
Français
Original : anglais

Communiqué officiel de la 5447^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, le mercredi 31 mai 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

Le 31 mai 2006, le Conseil de sécurité a tenu, en application de l'annexe II, sections A et B, de sa résolution 1353 (2001), sa 5447^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont entendu un exposé fait en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix.

